

normes nationales en termes d'objectifs, mais de conditions d'applications administratives tâtilonnées.

D'entrée de jeu, je veux souligner que depuis la fin des années 1970 et le début des années 1980, ce qui a été le plus dramatique pour les étudiants canadiens, cela a été le désengagement du gouvernement fédéral dans le financement de l'enseignement postsecondaire. Ce qui a été réellement grave pour la possibilité, l'accessibilité des jeunes aux études postsecondaires et on sait ce que ça veut dire, ce qui a été réellement grave, cela a été le désengagement progressif, très clair.

Si, à la Chambre, nous avons la possibilité d'avoir des graphiques, on pourrait voir, dans ce graphique qui vient d'une étude du Conseil économique du Canada, ce désengagement par l'expression d'une courbe qui baisse comme cela. Quand le gouvernement fédéral s'est désengagé, qu'est-ce qui s'est passé? Les provinces ont eu tendance, parce que c'est un besoin essentiel que la formation postsecondaire, surtout dans la période qu'on vit, à prendre la relève, donc, à avoir à mettre davantage d'argent.

Et elles ont eu à mettre davantage d'argent, d'autant plus qu'elles étaient plus pauvres. Et c'est ainsi qu'on apprend que le Québec, malgré sa grande population, est une province dont la richesse est bien moins grande que celle de l'Ontario. Une étude a été menée par le Conseil économique du Canada, qui, on le sait, a été fermé, renvoyé par le dernier gouvernement et que le gouvernement libéral n'a pas remis sur pied.

• (2200)

Le Conseil économique du Canada, dit que le Québec de 1977, jusqu'à la dernière année de l'étude, pourtant l'étude est de 1992 et ce sont les derniers chiffres disponibles, cette étude dit que le Québec a mis deux fois plus d'argent de sa richesse à lui dans l'éducation postsecondaire que l'Ontario, qui pourtant est beaucoup plus riche qu'elle.

Ces chiffres montrent que ce qui est important au Canada ce n'est pas, malgré ce que dit le gouvernement, de se dépêcher à adopter ce projet de loi—je ne veux pas dire que nous allons y faire obstruction—je dis que ce projet de loi ne changera substantiellement rien pour la très grande majorité des étudiants et étudiantes dans le besoin, ceux qui ont besoin d'une aide réelle pour terminer leurs études postsecondaires.

La vérité, c'est que ce projet de loi est largement insuffisant. Il est largement insuffisant, en plus d'opérer une transformation radicale dans les rapports entre les provinces et le gouvernement central.

En effet, je me dois de dire que jusqu'à présent, et ce depuis 1964, le moment où il y a eu la première loi fédérale relative aux prêts aux étudiants, l'autorité reconnue en la matière, celle qui allait dire quelles universités, quels collèges pouvaient bénéficier de prêts à leurs étudiants, l'autorité compétente qui pouvait déterminer quels étudiants auraient droit à des prêts, cette autorité compétente, conformément à la Constitution canadienne, avait jusqu'à ce que le vote soit pris—j'espère encore convaincre le gouvernement— jusqu'à ce que ses intentions soient confirmées par loi, ce qui existe en ce moment mais qui va être changé, c'est que l'autorité compétente pour exercer la responsabilité démocratique des provinces, ce sont les provinces.

Initiatives ministérielles

Les provinces dans la Constitution canadienne sont responsables de l'éducation. Elles sont responsables au premier chef de choisir ou de déterminer qui, parmi leur population ayant des besoins va pouvoir avoir accès aux études postsecondaires.

Désormais, dans un geste unique, dans un geste qu'on n'a pas vu dans d'autres lois, dans un geste historique, le gouvernement décide, de sa propre autorité, qu'il enlève à la province, dont c'est la compétence première en vertu de la Constitution, il lui enlève le droit de nommer cette autorité compétente comme on la nomme depuis 1964 dans les lois qui se sont succédé relativement aux prêts aux étudiants. Nous avons, nous du Bloc, avec acharnement, essayé de convaincre le gouvernement qu'il faisait fausse route. Désormais, le gouvernement décide d'enlever aux provinces cette responsabilité qui est la leur, en vertu des compétences actuelles.

Certains peuvent dire: Oh, mais ce qui se passe aujourd'hui dans le monde oblige le Canada à s'occuper d'éducation. Il faut que le gouvernement canadien puisse s'assurer que les jeunes Canadiens et Canadiennes, comme si les provinces n'en étaient pas capables, aient accès aux études supérieures. La question est extrêmement mal posée.

• (2205)

Les provinces dont c'est la compétence ont eu des moyens extrêmement limités, et le gouvernement central, le gouvernement fédéral, le gouvernement du Canada, vient se substituer à elles. Il n'ajoute dans la cagnotte que un million pour toutes les provinces du Canada. Et il nous dit dans des discours émouvants que, désormais, les jeunes Canadiens et Canadiennes pourront avoir de l'espoir, l'espoir d'être adéquats dans une société qui demande de plus en plus d'exigence.

C'est une tentative de camoufler, de déguiser une volonté effrénée de centralisation, une espèce d'orgueil abusif qui fait penser que, si c'est fait à partir d'Ottawa, ce sera mieux fait. Pour décider à la place des provinces de ce qui est leur première responsabilité, c'est-à-dire de veiller à ce que le plus grand nombre de leurs jeunes puisse avoir accès à l'université et de veiller à ce que les institutions postsecondaires puissent permettre au plus grand nombre de jeunes d'avoir accès à leurs études.

Ce projet de loi est donc un camouflage sous des dehors généreux, sous des dehors qui s'appellent possibilité jusque-là impossible pour des jeunes femmes, des jeunes mères monoparentales, des handicapés de pouvoir étudier. Il y a un rapt. Il y a une saisie des pouvoirs des provinces.

Pourquoi puis-je dire ça? Parce que, tout simplement, dans la Loi sur les prêts étudiants, depuis 1964—cette loi qui permettait que le gouvernement central aide les provinces à se conformer à leurs responsabilités d'éducation—jusqu'à maintenant, c'étaient les provinces qui prenaient les décisions pédagogiques les plus importantes.

Quelles sont ces décisions pédagogiques les plus importantes? Premièrement, celles de déterminer quelles sont les institutions pour lesquelles les étudiants pourront avoir des prêts. Vous comprendrez qu'une université pour laquelle les étudiants ne pourraient pas avoir de prêt serait une université, ma foi, condamnée. Et vous comprenez également qu'un étudiant qui se voit refuser un prêt dont il a besoin est dans une situation extrêmement difficile, pour ne pas dire qu'il ne pourra pas étudier.